



Les personnels de l'éducation ont la parole à l'occasion d'un *chat* exclusif organisé par les Autonomes de Solidarité Laïques et la MAIF

8 avril 2015 - de 19 h à 20 h

Enseignants, chefs d'établissement, agents de service... tous les personnels de l'éducation peuvent un jour être confrontés à des risques dans leur vie professionnelle. Depuis 1903, les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération œuvrent pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels par des actions d'écoute, de soutien, d'accompagnement et de formation.

A tous ceux désireux de s'informer sur ces risques, les actions à mettre en place en cas de conflits... les Autonomes de Solidarité Laïques proposent, le 8 avril prochain, un chat en direct avec Roger CRUCQ, Président de la Fédération des Autonomes de Solidarité, qui répondra à leurs questions. Il sera accompagné par Dominique MAHE, Président Directeur Général de la MAIF, qui apportera les informations nécessaires sur la protection assurantielle et juridique des personnels de l'éducation.

Les adhérents ou non à l'Autonomie de Solidarité Laïque peuvent d'ores et déjà transmettre leurs questions sur leur protection professionnelle.

Questions et accession au chat via le lien :

<http://www.autonome-solidarite.fr/chat/5/pourquoi-choisir-le-partenariat-asl-maif/>



Informer sur les risques du métier

5 911 dossiers en Protection Juridique Professionnelle ont été ouverts lors de l'année scolaire 2013/2014*. Si ces chiffres restent quasi-stables par rapport à l'année scolaire précédente, il convient de rester vigilant face aux risques pouvant intervenir au sein des établissements scolaires. Les Autonomes de Solidarité Laïques agissent tout au long de l'année afin d'apporter au travers de formations ou d'informations (à l'instar de ce chat live) les éléments les plus pertinents pour apaiser les conflits grâce à une meilleure prévention.

* Source : Baromètre du climat scolaire et relations dans les établissements - ASL 2013-2014

Soutenir les personnels de l'éducation

Afin d'accompagner plus fortement les personnels, les Autonomes de Solidarité Laïques et la MAIF ont créé, en 2008, l'Offre Métiers de l'Éducation. Inégalée sur le marché, cette offre, inédite et originale, est destinée à protéger l'ensemble des professionnels de l'éducation contre les risques du métier. Elle propose des prestations complètes d'assurance, d'assistance aux personnes, de soutien psychologique et des services associatifs (accompagnement et soutien moral de proximité). A ce jour, près de 470 000 personnes ont adhéré à l'Offre Métiers de l'Éducation (soit plus de 50 % des personnels de l'éducation).

Œuvrer pour un climat scolaire plus favorable

Une convention, liant le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération des Autonomes de Solidarité, renouvelée le 21 novembre 2012, s'inscrit dans le cadre de la protection des personnels de l'éducation et de la prévention des risques du métier. Elle renforce la légitimité des actions et des compétences des Autonomes et de leur Fédération et leur contribution pour maintenir un climat apaisé au sein de l'École.

Découvrez les sites Autonomie de Solidarité Laïque :

www.autonome-solidarite.fr

www.juricole.fr



Contacts presse : AB3C

Stéphane Barthélémi – Tél. 01 53 30 74 04 – stephane@ab3c.com

Fabienne Frédal – Tél. 01 53 30 74 07 – fabienne@ab3c.com